



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Vieillessement de la population

Question au Gouvernement n° 416

Texte de la question

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Mme la présidente . La parole est à M. Guillaume Florquin.

M. Guillaume Florquin . En 2023, 2,6 millions de personnes âgées étaient en situation de dépendance. Elles seront 3,5 millions à l'horizon 2040, et plus de 1 million d'entre elles auront besoin d'accompagnement renforcé en raison d'une dépendance lourde. Ce vieillissement sans précédent représente un défi pour notre système de santé, les établissements médico-sociaux et l'équilibre des finances publiques.

Pourtant, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 ne prévoit aucune réforme d'ampleur afin d'anticiper ce défi démographique.

Certes, une enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros pour les Ehpad a été votée, mais elle demeure insuffisante au regard des besoins. D'après un rapport d'information du Sénat, près de 80 % des Ehpad étaient déficitaires en 2024 : cette situation compromet l'accès à des soins dignes pour les plus fragiles.

Dans le même temps, le virage domiciliaire peine à se concrétiser. Alors que la majorité des Français souhaitent vieillir chez eux, les services d'aide à domicile sont en crise. Sans un effort budgétaire significatif, le maintien à domicile risque de devenir un simple slogan vide de sens.

Encore ce week-end, à Saint-Amand-les-Eaux, Anzin ou Maulde, plusieurs familles de ma circonscription confrontées à cette situation m'ont fait part de leur angoisse et de leurs difficultés. Ces personnes s'inquiètent pour leurs proches en perte d'autonomie et pour leur propre avenir. Les millions d'aidants qui portent à bout de bras un proche continuent d'être trop peu soutenus, l'allocation journalière du proche aidant étant inadaptée aux réalités des familles.

L'ampleur du défi impose de prendre des mesures fortes : nous ne pouvons attendre que le mur démographique provoque une crise sociale et sanitaire majeure.

Madame la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, compte tenu de l'ampleur du défi démographique et des difficultés croissantes du secteur, le gouvernement envisage-t-il de présenter une grande loi sur le vieillissement et sur l'autonomie ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Mme Catherine Vautrin, *ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles*. Vous m'interpellez à propos d'un sujet crucial pour notre pays, celui du virage démographique. Ce bouleversement nous alerte

d'autant plus que cette année marque le 80e anniversaire de la création de la sécurité sociale. En 1945, la sécurité sociale a été fondée sur le principe de la solidarité intergénérationnelle, les actifs soutenant le reste de la population. En 2025, la part des actifs dans la population a diminué, la population en âge de travailler se contracte et une part croissante de la population française est constituée de personnes âgées.

Le professeur Vellas expliquait que la condition physique d'une personne âgée de 70 ans aujourd'hui est similaire à celle d'une personne âgée de 60 ans il y a dix ans : l'espérance de vie en bonne santé augmente. C'est une très bonne nouvelle pour les personnes concernées, mais elle ne doit pas nous faire oublier le sujet du financement.

Pour être très concrète (« Ah » sur les bancs du groupe RN), le PLFSS pour 2025 consacre 42,6 milliards à l'autonomie, ce qui représente une augmentation de 300 millions, et non de 200 millions, comme vous l'avez dit en pointant que ce n'était pas une hausse d'ampleur. Nous devons ouvrir un débat sur le vieillissement – la loi « bien vieillir » a été évoquée sur tous les bancs. Il faut accompagner nos concitoyens qui souhaitent rester chez eux en leur fournissant des solutions dans leur bassin de vie. Vous avez parlé du répit, et vous avez raison. Il faut aussi évoquer l'évolution des Ehpad : ces établissements doivent-ils garder des lits pour des soins non programmés, ce qui permettrait d'accueillir en urgence des personnes âgées qui vivent normalement chez elles ? Voilà des débats que je souhaite ouvrir à présent que le PLFSS a été adopté. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – M. Xavier Breton applaudit également.)

M. Théo Bernhardt . Aucune réponse !

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Florquin](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 416

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : Travail, santé, solidarités et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 2025